



Protocole

23 janvier 2018

GT 22 – ENTITE REGIONALE COMMUNE LOGISTIQUE

Suite à une bilatérale entre FO et les pilotes du groupe travail, cette réunion du 23 janvier a continué l'étude des propositions des différents Comité Locaux de Propositions (CLP) régionaux.

Région Sud-Ouest

Suite à la prise en compte des remarques de FO, le projet présenté par la région sud-ouest a été validée. La mise en place de l'organisation est prévue pour le 1^{er} février 2018, après le passage en CT DO du 25 janvier 2018 pour valider les textes d'organisations.

Pendant la phase transitoire, l'entité A (DSAC, SNA, 3 terrains du nord) sera chargée de Biarritz et l'entité B (CRNA, CESNAC, SIA, 2 terrains sud Pyrénées) sera en charge de Bergerac. Dans l'organisation cible, ces 2 sites distants seront inversés. Une convention de mise à disposition pour les agents DSAC-SO vers le SNA-GSO, ainsi que les fiches de poste, sont en préparation.

FO, qui a obtenu un poste de logisticien supplémentaire par entité, a validé cette organisation qui permet à terme de dimensionner dans chaque entité : 1 chef ou adjoint de division, 1 magasinier, 4 logisticiens, 1 logisticien affecté aux terrains distants (sud ou nord).

Région Centre-Est

FO a demandé une nouvelle fois des précisions sur les interventions Logistique des sites isolés, sur lesquels la fonction Logistique est assurée par des chefs CA.

Le SNA-CE a reconnu que la réflexion n'a pas encore aboutie afin de formaliser ce point, mais reconnaît que les déplacements, les modalités d'organisation et de planification restent à définir. L'objectif est d'aller sur les sites isolés, avec ou à la place des IESEA. Les fiches de poste seront proposées aux agents et la phase de transition devrait débuter au 1^{er} avril 2018.

L'organisation a été validée par le GT, mais les points soulevés en séance devront être précisés.

Région Nord

La présentation s'est limitée au SNA Nord. L'organisation prévoit la création d'un poste de chef de subdivision Logistique pour le SNA Nord. Cette organisation sera présentée au CT du SNA-N le 14 février 2018 et à la CAO DSNA du 8 mars prochain. Le poste sera ensuite étudié à la CICAVE-O Chef d'équipe prévue le 15 mars.

FO a demandé que l'effectif Logistique à Beauvais passe de 1 à 2 agents, le pourtour de l'entité en charge par l'équipe de Beauvais sera grandement étendu. FO a souligné que les tâches de maintenance et d'entretien courant soient confiées à l'équipe Logistique : ce n'est pas aux Equipe Energie-Clim d'assurer ces fonctions.

Le GT valide l'organisation présentée, afin que les démarches pour la publication de l'AVE de chef de subdivision puissent continuer.

Région Sud

Suite aux remarques de FO, le projet a été modifié. Le fonctionnement des missions logistique de l'ERC avec le site de Limoges a été précisé. La feuille de route a précisé la phase transitoire qui inclura le chef de sub Logistique à la réunion hebdomadaire SA, les agents Logistique aux réunions semestrielles et groupe de suivi actions CHSCT. La mise en place doit se poursuivre pour mettre en place les derniers éléments (mise à jour protocole SNA-S/DSAC-S, mise en place du suivi des moyens financiers). Le GT valide le projet d'organisation présenté.

Région Sud-Est

L'administration souhaite maintenir les organisations actuelles dans les services, vu le périmètre très étendu de cette région, de Nice à Perpignan, en passant par la Corse, Montpellier et le campus d'Aix en Provence.



FO a demandé à reporter l'étude de cette réorganisation pour le Sud-Est car les nouveaux documents n'ont pas été transmis aux organisations syndicales.

Les fiches de poste n'ont pas encore été proposées aux agents, la date de mise en place serait au 1^{er} juillet 2018.

Région Ouest

La présentation est identique à celle faite lors de la dernière réunion. Aucune de nos remarques n'a été prise en compte. FO a demandé : à compléter la carte des sites non habités, afin de faire apparaître les nouveaux sites pour lesquels les missions Logistique étaient assurées par les chefs CA ou la maintenance technique. Les missions seront également précisées sur l'organisation cible. FO a demandé à préciser le rôle de l'adjoint dans l'échelon de management. FO a aussi demandé des précisions sur les principes de fonctionnement de chaque équipe, pour lesquels l'administration entretient le flou entre les compétences de chacun, les interventions historiques et géographiques.

L'administration a précisé le rôle du SNIA, n'intervenant plus qu'aux niveaux 4-5. C'est le COPIL qui priorisera les besoins des différents services. Dans sa présentation du périmètre cible, l'administration n'a pas pu délimiter les périmètres géographiques des équipes Ouest et Est.

Dans ces conditions, FO a refusé de valider cette présentation.

Sujets transverses

FO est intervenu fortement pour obtenir des réponses sur les points suivants :

- **Nouvelle Famille Logistique** : l'administration annonce enfin une date de réunion pour le 7 mars 2018 pour le GT sur les travaux des fiches professionnelles de la nouvelle famille Logistique.
- **Emplois insalubres** : Aucune garantie n'a été apportée aux ouvriers pour continuer à bénéficier d'une année d'emplois insalubres validés (180 jours de présence) malgré les nouveaux déplacements imposés par la réorganisation. La proposition de l'administration rappelle simplement la réglementation et le suivi que doivent faire les services de proximité. Aucune garantie n'est apportée aux agents pour que les déplacements soient pris en compte dans les jours de présence.
- **Dépassements horaires** : l'administration rappelle que plusieurs mesures sont possibles si les agents logistique sont amenés à faire des déplacements plus nombreux.
 - o **Missions pénibles** : la DSNA rappelle qu'une note SCTA de 2001 prévoit un nombre de jours de « récupération mission » pour compenser la fatigue liée à ces missions.
 - o **Heures supplémentaires et récupérations** : la DSNA rappelle la possibilité de payer les heures supplémentaires ou de les récupérer.

L'administration a refusé de définir une règle nationale et laisse aux services locaux le choix entre paiement et récupération. FO a demandé que les dépassements d'heures en dehors du site soient payés et que les heures supplémentaires soient récupérées quand elles sont effectuées sur le site d'affectation. FO a également demandé qu'un nombre d'heures de récupération soit établi pour tout découcher.

Ces propositions sont clairement insuffisantes et ne répondent pas aux demandes de FO. Elles ne sont que le rappel de la réglementation applicable aux Ouvriers d'Etat.

Concernant les emplois insalubres, il est inacceptable que les Ouvriers d'Etat ne puissent plus bénéficier de cette mesure réglementaire, du fait de l'évolution de leurs missions. FO demande que le GT fixe des règles nationales pour l'ensemble des services logistique : trop d'agents sont gérés différemment en fonction des choix locaux des chefs de services : certains acceptent le paiement d'heures supplémentaires, alors que d'autres le refusent catégoriquement.

FO demande l'équité de traitement pour tous les agents impactés.

Vos représentants FO : Franck DUPONT (Bureau National) / Estevan LANCHAS (SNA-RP/Athis)
Sylvère GOURGUECHON (DSAC-N/Beauvais)

